



Appel à projet pour la conversion et la réhabilitation d'un ensemble immobilier en cœur de bourg de Cerizay en logements – Îlot de la Jetterie



2 questions ont été posées par un candidat et réponse est faite à tous dans les mêmes termes :

1. Existe-t-il une obligation de créer des logements accessibles PMR, si oui quel pourcentage ?

Réponse : L'appel à projet ne comporte aucune mention relative à ce point et ne constitue pas une obligation ; libre aux candidats de proposer un ou des logements accessibles.

2. Existe-t-il une obligation de créer des places de stationnement ?

Réponse : S'il existe une obligation réglementaire, il y aura cependant une exception (dispense) de faite dans le cadre du présent appel à projet pour tenir compte de la situation. Les candidats peuvent – pas d'obligation – réfléchir / proposer une mesure compensatoire (local commun pour vélos...).



cerizay